



Motifs de désengagement d'achat immobilier

Par Visiteur

Bonjour,

Je voudrai savoir quel sont les possibilités de désengagement d'achat immobilier.

Car, je vais faire l'achat d'une maison dans l'Essonne sur laquelle le propriétaire à omis de déclaré au impôt deux chambres dans les combles de sa maisons.

Ce qui me fera augmenter ma taxe foncière après l'achat (peut-être doublé).

D'après le notaire, ceci n'est pas un réel motif de désengagement d'achat !

Mais, c'est un notaire qui s'occupe du vendeur et de l'acheteur (Notaire de l'agence immobilière).

Merci d'avance de votre réponse.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je voudrai savoir quel sont les possibilités de désengagement d'achat immobilier.

Car, je vais faire l'achat d'une maison dans l'Essonne sur laquelle le propriétaire à omis de déclaré au impôt deux chambres dans les combles de sa maisons.

Ce qui me fera augmenter ma taxe foncière après l'achat (peut-être doublé).

D'après le notaire, ceci n'est pas un réel motif de désengagement d'achat !

Mais, c'est un notaire qui s'occupe du vendeur et de l'acheteur (Notaire de l'agence immobilière).

Le notaire a malheureusement bien raison. C'est surtout que tous les impôts sont considérés comme des frais annexes à la vente immobilière qui porte sur un bien immobilier précis.

Le vendeur n'est pas responsable de toutes les augmentations de taxes qui pourraient avoir lieu. En conséquence, quand bien même ici, cette augmentation résulte d'un défaut de déclaration du vendeur, cela obéit à la même logique.

Très cordialement.